

Accueil / Environnement / Animaux

Baston dans la basse-cour

«Tous les coqs de France pourront chanter en paix» : quelques jours après sa mort, victoire pour Ricco, accusé de chanter trop fort

La biodiversité dossier ▾

L'animal et ses propriétaires avaient été assignés en septembre par une voisine importunée par son chant matinal. Ils ont ce vendredi obtenu justice : la plaignante a été condamnée pour préjudice moral.





RIP Ricco (à droite). (DR)

par [Elise Viniacourt](#)

publié le 4 juillet 2025 à 17h21
(mis à jour le 4 juillet 2025 à 18h41)



l'animal, odieusement emporté par l'appétit vorace d'un renard de passage, [rapporte le Dauphiné libéré](#). Sa disparition n'aura pas empêché la justice de pondre une décision en sa faveur, ce vendredi 4 juillet. Si le tribunal de Bourgoin-Jallieu ([Auvergne-Rhône-Alpes](#)) a estimé que l'affaire ne relevait pas de sa compétence, il a toutefois condamné la plaignante, qui accusait l'animal de chanter trop fort, à verser 2 000 euros pour réparer le préjudice moral des propriétaires. Elle devra également leur rembourser leur frais d'avocat, à hauteur de 1 500 euros.

«C'est une victoire pour Ricco, un hommage après sa mort, mais aussi un symbole pour tous les autres. Avec cette décision, tous les coqs de France pourront chanter un peu plus en paix», se félicite auprès de Libé l'un des propriétaires de Ricco, Franck Charreton. Il espère qu'à l'avenir, «les gens réfléchiront à deux fois avant de porter plainte» contre ce qui est l'emblème du milieu rural. «C'est bien dommage que Ricco ne soit plus là pour voir ça.»

Depuis quatre ans, cette voisine volait dans les plumes du coq isérois. Importunée par les vocalises matinales du gallinacé, elle avait assigné en justice ses deux propriétaires, Franck et Alexia Charreton, en septembre. L'énième et ultime étape d'une guerre intestine semant la zizanie dans le hameau de Boussieu, où le fringant mâle coulait jusqu'ici des jours paisibles. Depuis, l'affaire avait pris en ampleur et Ricco, bien malgré lui, était devenu un symbole : celui de la résistance d'une faune ayant – quoi qu'en disent les humains – le droit d'exister. Ainsi que la liberté de chanter.

A lire aussi

Procès du coq Maurice : «Des proportions incroyables»

Dévoués à la cause, Franck et Alexia Charreton écrivaient encore une lettre au juge quelques jours avant que le verdict ne tombe. Le couple craignait alors de voir la procédure finir en queue de poisson du fait du décès de leur compagnon et réclamait un jugement «à titre posthume». «Il avait sa place auprès de nous et dans notre cour. Il nous faut une réponse : est-ce qu'il avait le droit d'être là ? On espère que l'affaire sera jugée pour mettre fin à ces attaques», clamaient-ils. Avant d'ajouter, le deuil peut-être un peu trop rapide : «Et qu'on sache, dans l'hypothèse où on en reprend un.»

L'impensable s'est passé un soir de semaine. Alors que, été faisant, le soleil rechignait à décliner. Pour cette fois juste pour cette fois, le duo a pris la décision de décaler la fermeture de son poulailler. Après tout, on pouvait bien laisser la volaille profiter, non ? Amers regrets. Quelques heures plus tard, c'est une scène d'horreur qu'ils ont découverte.

Sous le choc, elle pond ses œufs debout

«Mon mari a retrouvé [Ricco] presque en morceaux devant le poulailler le matin», racontent Franck et Alexia Charreton. [Deux poules](#) aussi manquaient à l'appel. Une autre «ensanglantée et choquée» s'était dans un élan de survie réfugiée à l'intérieur de son abri. Encore aujourd'hui, la femelle demeure sous le choc. Au point de pondre ses œufs debout. Les propriétaires, eux aussi, peinent à s'en remettre : «On aimait Ricco, il avait une histoire.»

Avant lui, un autre coq avait défendu son droit au cocorico en justice : [Maurice](#). Le poulet oléronnaise avait remporté la prise de bec avec brio en 2019. Ses détracteurs ayant même dû lui verser 1 000 euros de dommages et intérêts. Ricco ne pourra pas savourer de son vivant une telle victoire. Mais de sa patte, il aura marqué l'histoire... et les mémoires.

Par le passé, plus de 35 000 personnes avaient signé une pétition en sa faveur. Sous la publication annonçant son décès sur sa page Facebook, les hommages de ses supporters abondent encore. «RIP», écrit un internaute. «*Aucun mot vous enlèvera la douleur de cette perte*», se désole une autre, adressant ses condoléances aux propriétaires. Enfin, dans un énième message, un homme salue : «*Ayant également un voisin qui ne supporte pas mon coq, j'admire le combat que vous avez mené*».

Alors, pour célébrer la victoire de son poulailler et la crier sur tous les toits, Franck Charreton annonce qu'il organisera d'ici à quelques jours «*une omelette géante*» dans son jardin. Le festin sera partagé avec tous les voisins. Les poules, elles, ne seront pas loin. Pas rancunier, l'Isérois observe : «*Même cette voisine, la plaignante, sera la bienvenue si elle veut !*»

Mise à jour à 18 h 35 avec la condamnation du tribunal

Pour aller plus loin :

[Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[La biodiversité](#)

[Ça va mieux en le lisant](#)

Dans la même rubrique

A la barre

A Marseille, un promoteur et un bureau d'études jugés pour avoir délogé des chouettes protégées

4 juil. 2025 [abonnés](#)

Canis lupus

«Pas d'implantation du loup là où il y a du pastoralisme» Emmanuel Macron veut abattre davantage de loups

3 juil. 2025

Nos newsletters >



Alerte Libé

Les alertes, infos et enquêtes Libé à ne pas manquer



Libé Matin

Le brief matinal idéal pour bien commencer la journée



Opinion

Les billets, éditos, tribunes ou chroniques qui font débat



Toutes nos newsletters

Actualité, politique, lifestyle... découvrez toutes nos newsletters



Les plus lus

Dérive autoritaire

Trump vs Mamdani : quand le président américain menace d'expulser la nouvelle star démocrate

Abonnés

01

Info Libé

L'avis «particulièrement favorable» du préfet de police de Paris pour que le policier qui a tué Nahel Merzouk soit muté dans le commissariat de son choix

Abonnés

02

Enquête

Prostitution des adolescentes : «Des monsieur Tout-le-Monde cherchent à "consommer" de la mineure»

Abonnés

03

Défaite nationale

Donald Trump tient sa «grande et belle loi», dont pas grand monde ne voulait à part lui

Abonnés

04



Suivez-nous :



Dossiers

- Gouvernement Bayrou
- Guerre au Proche-Orient
- Guerre en Ukraine
- Donald Trump à la Maison Blanche
- La menace de l'extrême droite
- Réchauffement climatique
- Lutte contre les violences sexistes
- Récap d'actu

Services

- Contactez-nous
- S'abonner
- Faire un don (déductible des impôts)
- Annonces légales
- Donnez-nous votre avis
- Foire aux questions
- Proposer une tribune
- Publicité
- Conjugaison
- Cours d'anglais
- Petites annonces

Conditions générales

- Mentions légales
- Charte éthique
- Pacte d'indépendance éditoriale
- CGVU
- Protection des données personnelles
- Gestion des cookies
- Licence
- Eco-contribution

Où lire Libé?

- Guide des festivals
- Événements Libé
- Climat Libé Tour
- Université Libé
- Les newsletters
- Nos dossiers
- Les playlists de Libé
- Les sélections Culture de Libé
- Présentation de l'application
- Application sur Android
- Application sur iPhone / iPad
- Archives



